



« Guerre du Coronavirus » : les salarié(e)s des banques aussi veulent être protégé(e)s !

Le Ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a appelé les salarié(e)s des secteurs essentiels à « se rendre sur leurs lieux de travail » pour continuer à assurer les besoins de « première nécessité » des Français et de l'Économie. Pour le SNB/CFE-CGC, c'est bien évidemment une obligation afin de ne pas risquer de plonger le pays, après la crise sanitaire, dans une grave crise économique, financière et donc sociale.

Pour le **SNB/CFE-CGC**, cet engagement des salarié(e)s du secteur bancaire et financier, dont il faut souligner l'extrême et permanente conscience professionnelle au service de leurs clients, doit impérativement se faire en respectant les mesures indispensables de préservation de leur santé et de leur intégrité physique. Le défi est de taille : assurer une activité « normale » des banques sans mettre en danger les salarié(e)s et sans contribuer à la propagation du virus.

Après un premier bilan des opérations menées dans les établissements bancaires, et constatant les disparités entre établissements et la trop grande lenteur de mise en œuvre des mesures indispensables, le **SNB/CFE-CGC** réclame l'application immédiate, dans toutes les banques Françaises, d'un véritable « plan de bataille » pour gagner cette « guerre du Coronavirus » !

- Ouverture des agences au public uniquement par demi-journée, rideaux fermés et exclusivement sur rendez-vous,
- Information immédiate de tous les clients, professionnels comme particuliers, par mail et par sms des nouveaux horaires temporaires d'accueil dans les agences et de l'obligation de prendre préalablement rendez-vous,
- Mise en œuvre du télétravail pour tous les salarié(e)s pour qui cela est possible,
- Dans les sites centraux, seuls les services essentiels doivent travailler, de manière à libérer des espaces de travail et permettre un strict respect des distances de sécurité sanitaire,





- Suppression de toutes les « actions commerciales » en cours et « gel immédiat » de tous les objectifs commerciaux de manière à ce que les salarié(e)s n'aient à se préoccuper que de la recherche de solutions spécifiques pour accompagner efficacement chaque client rencontrant des difficultés,
- Pris en charge des frais de déplacements voiture et parking pour limiter autant que possible le recours aux transports en commun par les salarié(e)s des banques contraints de se rendre sur leur lieu de travail,
- Délivrance obligatoire de gel hydro-alcoolique, de masques de protection et de gants.

Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive et sera complétée en fonction de l'évolution de la situation.

Enfin, pour le **SNB/CFE-CGC**, ces mesures doivent avoir un caractère général et impératif car il ne peut, dans une telle situation, être envisagé de laisser les managers, en particulier dans les agences des réseaux, supporter seuls la responsabilité des initiatives.

Faute d'une mise en œuvre extrêmement rapide de ces mesures, destinées à protéger, comme dans d'autres professions, la santé des salarié(e)s des banques, le SNB/CFE-CGC se réserve la possibilité d'engager toutes actions nécessaires, y compris, s'il le fallait, l'utilisation du « droit de retrait » !